

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Date d'arrivée du dossier

DOSSIER ADULTES

Dossier dûment complété et signé, à adresser :

- par voie postale : 6, rue de Verdun - 35500 VITRE
- ou à déposer à la scolarité (Vitré)
- ou par mail, à l'adresse – **AU FORMAT PDF** : inscriptionconservatoire@vitrecommunaute.org

Avant le 29 juin 2022

L'élève

Réinscription

ou

Nouvelle inscription

NOM – PRENOM

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

CONTACTS – Les informations et bulletins d'élèves vous seront adressés par mail ou SMS :

Tél. 1 :

Tél. 2 :

Email @ :

Elève exerçant une activité professionnelle Oui - Non

Si oui, indiquer le numéro Catégorie socio-professionnelle * :

Si non, cochez : Etudiant Retraité : numéro CSP * : Autre :

Afin de nous permettre de réaliser une étude sur la mise en place d'une tarification selon le Quotient Familial pour l'année scolaire 2023-24, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre tranche QF, à titre strictement confidentiel, statistique et indicatif.

Cette information peut être obtenue sur le site de la CAF.

- < 356 €
- 357 € < QF < 549 €
- 550 € < QF < 764 €
- 765 € < QF < 1000 €
- 1001 € < QF > 1300 €
- > 1301 €

*** Les numéros de la catégorie socio-professionnelle (CSP) :**

- | | |
|---|--|
| 1 – Agriculteur exploitant | 17 – Contremaire, agent de maîtrise |
| 2 – Artisan | 18 – Employé civil, agent service, fonct. publ |
| 3 – Commerçant et assimilé | 19 – Policier et militaire |
| 4 – Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus | 20 – Employé administratif d'entreprise |
| 5 – Profession libérale | 21 – Employé de commerce |
| 6 – Cadre de la fonction publique | 22 – Person. service direct aux particuliers |
| 7 – Professeur et assimilé | 23 – Ouvrier qualifié |
| 8 – Profession information, arts, spectacle | 24 – Ouvrier non qualifié |
| 9 – Cadre admin. et commerc. d'entreprise | 25 – Ouvrier agricole |
| 10 – Ingénieur, cadre techn. d'entreprise | 26 – Retraité agriculteur exploitant |
| 11 – Instituteur et assimilé | 27 – Retraité artisan, commerç., chef d'entr. |
| 12 – Profession interm. santé, travail social | 28 – Retraité cadre et professions interm. |
| 13 – Clergé, religieux | 29 – Retraité employé ou ouvrier |
| 14 – Profession interm. adm. fonct. publ. | 30 – Chômeur n'ayant jamais travaillé |
| 15 – Profession interm. adm. commerce entr. | 31 – Personnes sans activité professionnelle |
| 16 – Technicien | |

L'autorisation de captation et de diffusion

Chaque année scolaire, nos élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts, auditions, portes ouvertes...) donnant lieu à des captations photos ou vidéos qui peuvent être publiées dans un journal ou dans un document de communication. En application de l'article 9 du Code civil, ce type d'exploitation doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation expresse.

Je, soussigné(e) élève majeur, autorise la prise de vues de moi-même, dans le cadre exclusif des activités du conservatoire de Vitré Communauté. J'accepte que tout ou partie des images et enregistrements sonores soient incorporés gracieusement en vue de leur exploitation par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats et ce sans limitation de durée.

Fait à le

Signature de l'élève majeur,
« lu et approuvé »

Pour le cours individuel d'instrument ou de chant, le créneau de cours est fixé de commun accord avec l'enseignant, lors d'une réunion de rentrée.

Pour les cours collectifs : de culture musicale et pratique d'ensemble, un jour et horaire de cours vous sont automatiquement attribués (information sur internet à partir du **mardi 30 août 2022**).

La pratique instrumentale

Parcours classique ou Musiques actuelles amplifiées

> Profil élève :

Élève débutant dans la discipline choisie

Élève non débutant dans la discipline choisie

Préciser le nombre d'années de pratique :

Élève ayant déjà eu une pratique musicale autre

Préciser l'instrument et le nombre d'années de pratique :

> Choix de la discipline :

Instruments classiques :

violon – alto – violoncelle – contrebasse – harpe – guitare classique – flûte traversière – flûte à bec – hautbois – basson

saxophone – clarinette – trompette – trombone – cor d'harmonie – piano – accordéon – percussions

Préciser l'instrument :

Instruments musiques actuelles :

Claviers musiques actuelles – guitare électrique – guitare basse – batterie

Préciser l'instrument :

> Deux parcours possibles :

Parcours adulte initial

. Cours d'instrument d'une durée de 30 min par semaine, individuel

. Culture musicale classique ou musiques actuelles – 1h à 1h30 par semaine, collectif (écoute, rythme, lecture de notes, analyse musicale)

. Pratique d'ensemble (ensembles, ateliers et orchestres d'esthétiques et de styles divers) *[cours complémentaire]*

OU

Parcours adulte autonome (non débutant)

. Cours d'instrument, d'une durée de 30 min toutes les deux semaines, individuel

. Pratique d'ensemble (ensembles et orchestres d'esthétiques et de styles divers) *[cours complémentaire]*

La pratique du chant lyrique

Parcours chant lyrique

. Cours de chant individuel - 30 min toutes les deux semaines

. Culture musicale (écoute, rythme, lecture de notes, analyse musicale) - 1h à 1h30 par semaine, collectif

. Chœur *[cours complémentaire]*

Cursus diplômant chant lyrique

. Cours de chant individuel - 30 min par semaine en cycle I, 45 min en cycle II, 1h en cycle III

. Culture musicale (écoute, rythme, lecture de notes, analyse musicale) - 1h à 1h30 par semaine, collectif

. Chœur *[cours complémentaire]*

Les pratiques d'ensemble

Les chœurs Vitré :

- Chœur mixte Ensemble « Demoiselles des Rochers »
 Chorale variétés (françaises et internationales) Chœur d'hommes

Les orchestres et ensembles « instruments classiques » :

Préciser l'instrument pratiqué :

- Orchestre à cordes Vitré Orchestre à vents Vitré
 Ensemble (préciser) :

Les musiques actuelles Vitré :

Préciser l'instrument pratiqué :

- Groupe musiques actuelles MAO (musique assistée par ordinateur)

La culture musicale (seule, sans cours d'instrument ou chant)

- Culture musicale générale Culture musiques actuelles

Le lieu de cours

Merci d'indiquer le lieu d'enseignement souhaité

Les cours de musique peuvent avoir lieu à Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne, en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les disciplines.

Les locations d'instruments

Le conservatoire loue des instruments à cordes (sauf guitare et harpe) et à vent (sauf flûte à bec), en fonction du stock disponible. Les enfants débutants sont prioritaires.

Location d'instrument souhaitée : OUI NON

FORFAIT ANNUEL ^(*) intégré sur la facturation des cours		
Enfants – Etudiants	Pour les 3 premières années d'apprentissage de l'instrument	90 €
	A partir de la 4 ^{ème} année d'apprentissage de l'instrument	120 €
Adultes	Quel que soit le niveau	120 €

(*)Tout instrument doit être **assuré** - à la charge de la famille.

Une **révision de l'instrument** devra être effectuée en fin d'année scolaire, auprès d'un professionnel, à hauteur maximale de 50 € - à la charge de la famille

Signature du dossier d'inscription - Obligatoire

Toute année commencée est due dans son intégralité, les seules exceptions étant les arrêts pour raisons médicales ou déménagement. Les tarifs sont votés par les élus de Vitré Communauté. La participation financière des familles représente 18% du coût global du service. Les cours annulés par le conservatoire sont déduits de la facturation uniquement à partir de 3 cours annulés dans la (les) discipline(s) principale(s) [hors cours complémentaires pour les cursus].

Je, soussigné(e), reconnaiss avoir pris connaissance des conditions de scolarité, des tarifs et des modalités d'inscription.

Fait à le

Signature de l'élève majeur,
« lu et approuvé »

LES TARIFS

DROIT D'INSCRIPTION

30 € par année scolaire et par famille, montant intégré à la facture du 1^{er} trimestre

FORFAITS ANNUELS

Le règlement des factures s'effectue en trois versements, par trimestre, auprès du Trésor Public. Si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique, le mandat de prélèvement SEPA est à nous retourner complété, accompagné d'un RIB. Cette demande de prélèvement est à renouveler à chaque année scolaire. Les règlements sont également possibles par chèque, chèques vacances, virement, carte bancaire^(*) ou espèces^(*) [^(*) auprès d'un partenaire agréé].

FORFAITS MUSIQUE

Type de tarif	Vitré Communauté		Hors territoire
	Enfants/ Etudiants	Adultes	Enfants /Adultes
L'initiation à la musique (cours collectifs adaptés aux petits de MS au CE1)			
Eveil musical (MS, GS)	120 €	-	180 €
Parcours découverte instrumentale (CP, CE1)	240 €**	-	450 €
Le cursus diplômant (Forfait : cours individuel instrument – culture musicale – pratique d'ensemble) (à partir du CE1)			
1 cursus instrumental			
1 cursus musiques actuelles	369 €**	522 €	600 €
1 cursus chant lyrique			
2 cursus	525 €**	855 €	945 €
1 cursus + 1 parcours personnalisé	470 €**	696 €	900 €
Cours d'instrument (pour les élèves ayant obtenu la fin de 3 ^{ème} cycle en culture musicale ou suivant des cours de culture musicale dans un autre conservatoire ou élèves en MA dispensés par la direction de culture musicale et de pratique en groupe)	208 €	315 €	450 €
Les parcours personnalisés (musiciens autonomes, adultes)			
1 parcours instrumental (enfants et étudiants à partir du 2 ^e cycle instrumental)	291 €**		510 €
1 parcours adulte initial	-	522 €	600 €
1 parcours adulte autonome	-	386 €	510 €
1 parcours chant lyrique (à partir de 16 ans)	291 €**	386 €	510 €
1 parcours spécialisé handicap	198 €**		
La culture musicale générale (seule, hors cursus et parcours)			
Cours de culture musicale générale (cours collectif de théorie musicale)	194 €	228 €	300 €
Les pratiques d'ensemble			
Les élèves peuvent pratiquer plusieurs ensembles pour le même tarif. Les élèves inscrits dans une pratique d'ensemble peuvent suivre, dans la limite des places disponibles, des cours de culture musicale générale sans supplément de tarif.			
Chorales - Orchestres - Ensembles - Groupes musiques actuelles - Ateliers vocaux musiques actuelles - Musique Assistée par Ordinateur -	58 €	87 €	120 €

FORFAITS ART DRAMATIQUE

Cours	Vitré Communauté	Hors territoire
Eveil : 9 à 11 ans	186 €**	295 €
Initiation : 12 à 14 ans	186 €**	295 €
Cycle 1	228 €**	336 €
Cycle 2	228 €**	336 €

Les élèves inscrits en art dramatique peuvent suivre des cours de culture musicale ou des pratiques musicales d'ensemble sans supplément de tarif.

REDUCTIONS - Types de bénéficiaires	Taux
Pour 2 enfants de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 3 % (sur tarifs marqués par **)
Pour 3 enfants et plus de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 7,5 % (sur tarifs marqués par **)
Pour les élèves en cursus ou parcours personnalisés, participant aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai, à Vitré	- 30 € (pour 1 ou 2 participations aux commémorations)
Pour les amateurs en pratiques collectives, qui ne suivent pas d'enseignement individuel et qui participent aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai	- 25 € (par participation aux commémorations)

IL SERA FACTURE POUR L'ENSEMBLE DES COURS DE L'ANNEE 2022– 2023, LA SOMME DE €